



La lettre des CPE d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

N° 11

25 novembre 2015



Sommaire:

- 1) Journée académique CPE
- 2) Mouvement Inter-académique
- 3) 35 h... pas plus !
- 4) Congé de formation professionnelle 2016/2017
- 5) Le budget de votre établissement
- 6) Campagne d'avancement

1) Journée académique CPE

La journée académique CPE s'est tenue le 5 novembre 2015. 25 collègues étaient présents, et sont venus des 5 départements de l'Académie. Beaucoup de nouvelles(eaux) nous ont fait le plaisir de nous rejoindre, nous les en remercions.

Co-animée par David Collilieux, Délégué National CPE, et Laetitia Plassais, Commissaire Paritaire Nationale, la réunion a été riche en débats.

La journée a débuté par un diaporama présenté par David sur la nouvelle circulaire de missions des CPE. Partant du travail préparatoire fait en amont entre le Ministère et les représentations syndicales, jusqu'à l'aboutissement final, les collègues ont été vivement intéressés par les amendements portés par notre organisation. Ceux qui ont été retenus et ceux qui ont été rejetés. David a expliqué point par point, ce qui change par rapport à celle de 1982 et ce qui reste inchangé. Point important, l'inscription noir sur blanc, des 35h toutes tâches confondues, définissant notre temps de travail.

Ce dernier a donné l'occasion d'aborder le point suivant de la réunion, à savoir l'action menée par le SE, "35h pas plus", visant à répertorier par chacun de nous, les dépassements horaires et de les faire remonter au syndicat (voir n°3 de la lettre)

L'après-midi, Laetitia Plassais a proposé un quizz sur la laïcité, donnant l'occasion d'un débat intéressant.

Enfin l'après-midi s'est terminée par un rappel de David concernant les IMP que les CPE sont à même de demander pour différentes missions, et l'avancement d'échelon.

Cette journée riche en rencontres et en échanges a, dans l'ensemble, donné satisfaction aux collègues présents.

2) Mouvement Inter-académique : c'est le moment de faire vos vœux



La circulaire encadrant le mouvement inter-académique vient d'être publiée :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33421

Le serveur SIAM ouvrira cette année du **jeudi 19 novembre au mardi 8 décembre 2015**.

Ont l'obligation de faire des vœux :

- les stagiaires non titulaires d'un autre corps.
- les collègues en fin de détachement qui doivent réintégrer un poste.
- les collègues en ATP.
- les titulaires qui souhaitent changer d'académie.

Deux nouveautés cette année :

- Les 200 points de séparation pour académie non limitrophe sont maintenus, 100 points sont également accordés aux collègues séparés de leur conjoint dans une académie limitrophe mais dans un département non limitrophe (ex : 100 points sont accordés au collègue enseignant en Aveyron dont le conjoint travaille en Gironde).
- La bonification de 20 points pour vœu préférentiel sera désormais plafonnée à 100 points. Les bonifications antérieures restent acquises.

Dossiers médicaux

Le point d'entrée de cette procédure est l'obtention d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Si vous ne l'avez pas encore, il vous appartient de la demander le plus rapidement possible auprès de la MDPH de votre département.

Dans un second temps, vous devez déposer un dossier médical auprès de la DPE du Rectorat, sous pli confidentiel.

La date limite de dépôt du dossier médical, en double exemplaire, est le 15 décembre 2015.

Nous vous conseillons d'entrer en contact avec l'assistante sociale du Rectorat dès à présent :

Madame SARRAZIN : 05-57-57-39-09

Ou avec le Médecin Conseil, Mme HERON-ROUGIER : 05-57-57-38-18

Comme chaque année le SE-UNSA vous accompagne et vous conseille dans la formulation de vos vœux, par téléphone mais aussi sur rendez-vous à la section académique, 33 bis rue Carros à Bordeaux.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article861>

3) 35 h... pas plus !



Les négociations menées par le SE-Unsa lors des chantiers-métiers ont abouti à une formulation plus claire et plus explicite pour définir le temps de service hebdomadaire des CPE.

La notion de « 35 heures inscrites à leur emploi du temps », enfin transcrite dans le marbre législatif, est une avancée attendue depuis plus de 10 ans par la profession. Cependant, la problématique des multiples dépassements de service reste en suspens et le principe de récupération est loin d'être appliqué dans tous les établissements.

C'est pourquoi le SE-Unsa lance l'action « **35 heures... pas plus !** » pour mettre en lumière cette réalité aux yeux de l'institution et l'inciter à la prendre en compte d'une façon ou d'une autre.

Comment participer ?

Le SE-Unsa met à votre disposition, sur simple demande (voir formulaire : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article8322>), un tableau de pointage des heures de dépassements de service effectuées entre le 2 novembre et la fin de l'année scolaire.

À chaque fin de mois, transmettez au responsable académique CPE du SE-Unsa qui collectera toutes les données au niveau académique (toutes les coordonnées sur www.se-unsa.org, [Contacts/académies](#)).

Faites-en une copie à votre chef d'établissement à chaque période de vacances afin de lui faire prendre conscience de la situation. Ce tableau pourrait constituer un outil de négociation locale en vue de la récupération des heures excédentaires. Retrouvez-nous sur Facebook « [CPE de l'Unsa](#) » pour faire état de vos dépassements en direct et voir grimper notre compteur national.

4) Congé de formation professionnelle 2016/2017

N'oubliez pas de le demander, le serveur reste ouvert jusqu'au **mardi 1er décembre 2015 à 12 h.**

Faites-nous parvenir un double de votre dossier.

Plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article849>

5) Le budget de votre établissement

Le budget 2016 pour votre établissement sera prochainement présenté au CA et fera l'objet d'un vote.

Il présente la répartition des dépenses par postes. Ce document comptable parfois difficile à comprendre est important car il mentionne notamment les crédits pédagogiques.

Pour plus d'infos : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article862>

6) Campagne d'avancement



La CAPA d'avancement d'échelon se tiendra le **jeudi 17 décembre 2015**. Vous avez reçu votre fiche de suivi syndicale pendant les vacances. Veillez à nous la renvoyer car c'est le seul moyen pour nous de vous suivre efficacement.

Si vous n'avez pas été inspecté(e) depuis 2009-2010, mentionnez-le sur votre fiche afin que nous vérifiions si votre note pédagogique a été revalorisée.

Fiche de suivi : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article859>

BONNE LECTURE

Laurence GATINEAU

ADHÉREZ

C'est décidé : j'adhère au SE-Unsa !

Pour être acteur de l'évolution de l'École, pour ne pas subir les transformations et pouvoir faire entendre votre voix, adhérez au SE-Unsa !

Par ailleurs, vous bénéficierez de l'aide et des conseils du SE-Unsa, vous serez défendu(e) et suivi(e) tout au long de votre carrière. Le SE-Unsa traite prioritairement les dossiers de ses adhérents.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET	Secrétaire Académique Elu au CTA L.P. Dassault à MERIGNAC	Nadia PORTE LABORDE	Elue à la CAPA des CPE LP du 4 Septembre 1870 à OLORON STE MARIE
Laurence GATINEAU	Responsable académique CPE Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE Permanence à la section le mercredi	Claire JACOB	Elue à la CAPA des CPE Collège Nelson Mandela à Floirac
Christophe NOWACZECK	Elu à la CAPA des CPE Permanences à Mont de Marsan les lundi, mardi et jeudi Lycée Frédéric Estève à MONT DE MARSAN	Catherine AMBEAU	Responsable Académique Jeunes Enseignants S.E.P. Victor Louis à TALENCE

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org